



Cinéma Saint Michel
3 rue Joseph Aubert
25120 MAÏCHE
03 81 64 07 60
cinemaiche@gmail.com

CONTRAT DE LOCATION

DEMANDEUR :

Nom

Adresse

Téléphone :

Fax :

UTILISATION :

Date

Horaires

Manifestation sur scène :

LOCATION

☐ Grande salle

☐ Salle annexe

TOTAL FACTURE _____

Le demandeur accepte la location de la Salle saint Michel, aux conditions précisées ci-dessus et selon les modalités décrites page 2 du présent contrat.

A joindre à la demande :

- ◆ Attestation d'assurance
- ◆ Caution de 300 €uros (rendue après état des lieux suivant la date de représentation)
- ◆ Chèque de location de _____ €uros (remis à l'encaissement après la représentation)

A Maiche, le
Le Directeur

A _____, le
Le Demandeur « lu et approuvé »

E. SCHIAVI

TARIFS DE LOCATION

⇒ Grande Salle

Tarif plein : vendredi ; samedi ; dimanche au-delà de 17 H 30

400 euros

Tarif réduit : lundi ; mardi ; mercredi ; jeudi ; dimanche jusqu'à 17 H 30

300 euros

⇒ Salle annexe tarif unique

60 euros

location avec projection depuis notre cabine avec projectionniste supplément de 50 €

1 – la Salle Saint Michel met à votre disposition :

LA GRANDE SALLE

* Partie spectateurs 200 places Orchestre + 117 places Balcon

* espace scène avec équipement rideaux et branchements électriques

LA SALLE ANNEXE

* chaises, tables, vestiaires (cintres, miroir)

le hall, les guichets accueil/caisse et confiserie, les toilettes

2 – L'accès aux autres parties de la salle (chauffage , cabine,...) est réservé aux responsables de la salle.

3 - Le demandeur sollicite rendez-vous pour toute visite des lieux ou installation de matériel, en dehors de l'horaire prévu pour la manifestation.

4 – La vente et la consommation de toute boisson (alcoolisée ou non) est interdite dans la grande salle. La vente de confiserie y est autorisée.

5 – le ménage de la grande salle est assuré par le concierge. **Le hall, l'espace scène et la salle annexe seront rendus rangés et nettoyés par l'utilisateur.**

6 – il est interdit d'accrocher ou de coller quoique ce soit aux revêtements muraux (tissus tendus) et au plafond dans tout l'établissement .

7 – le demandeur devra souscrire une assurance couvrant les accidents, la responsabilité civile et le recours, pour la durée de l'occupation de la salle (répétition et représentation) . Joindre l'attestation d'assurances avec le contrat signé.

8 -Avant et après utilisation, vérifier l'état des lieux avec un responsable de la salle. Une caution de 300 Euros est demandée, à joindre également avec le contrat signé. Cette caution sera rendue après la visite de contrôle. Si des dégâts importants apparaissent lors de la visite de contrôle, un constat sera établi avec votre assurance pour effectuer les réparations.

9 - Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de placer des chaises en complément des sièges, dans la salle. Vous ne pouvez donc pas accueillir plus de 317 personnes. Le responsable veillera à la bonne application de cette clause.

10 – Pour tout branchement électrique autre que ceux existants, prendre contact avec EDF, pour des raccordements provisoires éventuels.

11 – L'utilisateur est tenu responsable de la bonne conduite de la manifestation organisée.

12 – pour une intégration dans notre programme il faut transmettre texte et image , avant le 15 du mois précédant la représentation

13 - **La location de la salle comprend l'évacuation des déchets, et si non respect il y aura un surplus de 50 euros.**